

WR:

Note BIO COM (81) 346 aux Bureaux Natinaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 16 SEPTEMBRE 1981.

1. Aide polonaise

La Commission a eu un echange de vues sur la demande presentee par le Gouvernement polonais d'une troisieme tranche de produits alimentaires (voir BIO a ce sujet). Elle poursuivra l'examen du dossier en vue de presenter des propositions au Conseil.

2. Mandat

Les echeances prioritaires du calendrier "Mandat" ont ete arretees.

3. Maladie de New Castle.

La Commission va incessamment adresser une lettre a l'Irlande l'invitant a lui presenter ses observations quant aux restrictions a l'importation de volailles vivantes, de viande de volaille et d'oeufs en provenance des Etats membres qui autorisent la vaccination contre la maladie de New Castle. Rappel : Une procedure analogue est en cours contre le Royaume-Uni.

4. Contentieux vin franco-italien

Le President Thorn et M. Dalsager ont rendu compte de l'etat du dossier qui n'a pas progresse. Le President Thorn a rappele que la Commission est prete a sonder le terrain aupres des Ministres de l'agriculture de France et d'Italie en vue d'un deblocage politique pouvant deboucher sur une solution satisfaisante et durable pour toutes les parties en cause (voir aussi BIO 340 suite 2 du Conseil Affaires Etrangeres).

5. Affaires administratives

La Commission a nomme M. FASELLA, professeur de l'Universite de Rome, directeur general a la DG XII (details biographiques a suivre).

6. La Peche

Elle a arrete sa position pour le debat d'urgence au Parlement europeen jeudi le 17 septembre.

7. Marquage d'origine pour les produits du textile et de l'habillement.

La Commission a decide de retirer une proposition a ce sujet actuellement devant le Conseil et charge les services interesses d'examiner tous les aspects d'une reglementation communautaire rendant applicable le marquage d'origine uniquement pour les produits textiles en provenance de pays tiers.

8. Budget

Les affaires budgetaires ont ete reportees a huitaine.

9. Première instruction du YSMIN (Zaire / Zambie)

L'instruction par les services de la Commission des deux premières demandes de financement au titre de ce nouveau système introduit dans la Convention de Lomé II pour assister les États ACP exportateurs de minerais, présentées par la Zambie et le Zaire, est terminée. Étant donné qu'il s'agit de la première application du système (dont les procédures ont été adoptées par le Conseil du 14.9.81), M. Pisani a tenu à en informer la Commission avant d'entamer la procédure habituelle, c'est-à-dire la transmission pour avis des propositions de financement au Comité du FED (Fonds Européen de Développement) et ensuite pour décision à la Commission (qui pourrait être prise début octobre).

Le SYSMIN a une dotation de 280 mio ECU pour la durée de Lomé II, destinée à aider les États ACP miniers à sauvegarder leur appareil productif (et non pas comme le stabex pour les produits agricoles de stabiliser d'une année à l'autre les recettes à l'exportation). Les interventions SYSMIN prennent la forme de projets ou programmes financés par prêts spéciaux afin de redresser les conséquences en cas de circonstances graves affectant temporairement la viabilité des exploitations minières (accidents, chute des cours, événements politiques).

La Commission a décidé de tenir après le Conseil européen un débat de fond sur la politique minière de la Communauté.

Amitiés,
Paul CERF. Comeur.
(dicté par téléphone de Strasbourg).